3 questions clés sur les évaluations anticipées

Une évaluation anticipée périme-t-elle au bout d'un certain temps?

NON MAIS...

Une évaluation anticipée est valable jusqu'à l'activation de l'HAD,

celle-ci doit être réévaluée régulièrement selon l'évolution de l'état de santé du résident.

Si le résident ne remplit pas les critères d'admission au moment de son évaluation mais que son état se dégrade, puis-je

Le résident fera d'une nouvelle évaluation.

Y-a-t-il une charge de travail supplémentaire pour l'équipe de l'Ehpad?



La prise en charge d'un résident

par l'HAD nécessite une coopération et une transmission régulière d'informations par les équipes de l'Ehpad.

à nouveau solliciter l'HAD?

dans ce cas l'objet

La FNEHAD (Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile) est la seule fédération hospitalière dédiée à l'hospitalisation à domicile (HAD).

Elle regroupe plus de 250 établissements d'HAD installés sur l'ensemble du territoire, quel que soit leur statut juridique. Ces structures réalisent plus de 90 % des journées d'hospitalisation à domicile.

POUR TROUVER UN ÉTABLISSEMENT D'HAD PRÈS DE CHEZ VOUS:

www.fnehad.fr

saviez-**VOUS**

24h/24 et 7j/7

Continuité des soins assurée par l'équipe de l'HAD en complémentarité avec l'équipe de l'Ehpad



Qualité et sécurité

certifiées par la Haute Autorité de Santé (HAS)

des soins réalisés en HAD sont des soins palliatifs ou des pansements complexes

100%

Des soins sont pris en charge par l'Assurance maladie et la complémentaire santé

Le forfait soins de l'Ehpad reste inchangé



14 rue des Reculettes 75013 Paris

Tél.: 0155430909 Fax: 0155430904 contact@fnehad.fr

www.fnehad.fr

(y) @fnehad_info



L'hospitalisation à domicile en Ehpad en 3 questions

Les équipes d'HAD peuvent intervenir en établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (Ehpad) et permettent d'assurer, au sein du lieu de vie du résident, des soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés de niveau hospitalier.

Pour qui?

Majoritairement, les HAD réalisent des évaluations anticipées auprès de résidents susceptibles de nécessiter de soins spécifiques tels que :

- → les **soins palliatifs** et accompagnement au décès :
- → la **perte d'oralité** (mise en place de PCA, prise en charge des symptômes pénibles...);
- → les décompensations d'organes (cardiorespiratoire, rénale...);
- → la prévention des symptômes intenses comme la douleur, les crises comitiales...

Pourquoi?

- → **Éviter** des hospitalisations avec hébergement.
- → Raccourcir le délai d'intervention de l'HAD.
- → **Éviter** au maximum les transports des résidents.
- → Accompagner la fin de vie du résident dans son lieu de vie et soutenir la famille et l'équipe de l'Ehpad à travers une prise en charge en soins palliatifs.

Quelles garanties?

- → Une équipe composée de soignants, notamment médecins, infirmiers, aides-soignants et de professionnels de l'accompagnement psycho-social, qui assure la coordination et l'effection des soins.
- → L'hospitalisation à domicile est la seule offre de soins permettant l'administration de médicaments de la réserve hospitalière au domicile et en Ehpad. C'est l'HAD qui organise la mise en place du matériel médical nécessaire à la prise en charge du patient.

Comment se met en place une évaluation anticipée en Ehpad?

signée entre l'Ehpad et l'HAD ou d'un avenant si la convention existe déià



Étape 1 Évaluation coniointe

entre l'Ehpad, le médecin traitant et l'HAD et recueil de l'accord du patient et/ou de son entourage



Étape 2 Réalisation de l'évaluation anticipée

Évaluation de l'état de santé du résident et validation selon les critères d'éligibilité de l'HAD



Étape 3 Préadmission en HAD

Création du dossier patient, élaboration des prescriptions anticipées personnalisées et de la planification des soins, transmission du compte rendu de synthèse à l'équipe de l'Ehpad



Étape 4

Activation de l'HAD

sur simple appel et réévaluation clinique du résident sur place par l'équipe de l'HAD



Étape 5

Admission du patient et réalisation de la prise en charge

L'HAD coordonne l'intervention avec les professionnels de l'Ehpad



Étape 6

Réévaluation et ajustements

réguliers tout au long de la prise en charge lors de réunions pluridisciplinaires avec l'Ehpad, jusqu'à l'arrêt de l'HAD avec maintien en Ehpad, transfert en hospitalisation avec hébergement ou décès

QU'EST-CE QU'UNE ÉVALUATION ANTICIPÉE EN EHPAD ?

L'évaluation anticipée
(ou préadmission en Ehpad,
patients en veille, ou dossier
dormant), est réalisée pour
des résidents en Ehpad
dont l'état de santé est
susceptible de se dégrader
à courte échéance et qui ont
émis le souhait de ne pas être
transférés à l'hôpital ou pour
lesquels les équipes de soins
ont posé le principe d'une
limitation de traitement après
discussion collégiale.

Le dispositif évite des prises en charge trop tardives et les transferts en service d'urgence.

→ Plus d'informations

Retrouvez la fiche technique sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé : solidarite-sante.gouv.fr